

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



Retrouvailles des anciens élèves de Botterens et Villarbenev – samedi 18 mai 2019

Photo B. Creux

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS
Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

S M M A I R E

- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 8 FRIAC – dossiers de constructions
- 9 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30.04.2019
- 26 Agriviva – séjours à la ferme pour les jeunes
- 28 Savoir-vivre en forêt
- 29 Retrouvailles des anciens écoliers de Botterens et Villarbeney
- 35 Fenêtres de l'Avent – L'AiMant Rose
- 36 Petites règles de Savoir-vivre
- 37 Rétrospective des RJGH 2019
- 42 Société de Développement– programme bâtiments Fribourg

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 – 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
 jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37

Fermeture estivale du 29 juillet au 18 août 2019



Pensez à vérifier vos papiers d'identité avant les départs en vacances et n'oubliez pas de rédiger une autorisation parentale si l'un ou l'autre de vos enfants mineurs voyage hors de la Suisse sans vous.

Bel été à toutes et tous !

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
026 921 04 05
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG
Eau potable
Épuration des eaux
Sport et loisirs

Hervé Moser conseiller communal
079 688 65 62
h.moser@acolad.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Ordre public et naturalisations
Protection civile - ORCOC

Michael Richo conseiller communal
076 398 23 52
m.richo@morand-sa.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Énergie
Culture et tourisme
Démoustication

Olivier Risse conseiller communal
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie communale :

- mercredi 17.30 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Petit rappel concernant la recharge de votre carte

L'appareil de recharge est accessible à l'épicerie de Villarvolard aux horaires suivants :

lundi au vendredi	07h00 à 12h00 / 15h00 à 18h30
samedi	07h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00
dimanche	07h00 à 12h00

Objets encombrants : déchets de chantier exclus !!!

longueur 2m max. – ferraille 3,5m max.

Les objets encombrants sont à déposer la **veille** (et non pas plusieurs jours à l'avance) **du ramassage EXCLUSIVEMENT sur la place de la fontaine à Villarbeney ou devant la déchetterie à Botterens.**

Ramassages 2019 : 12 septembre 2019 et 7 novembre 2019

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003
Ch. de Châtel 54 – Botterens 079 347 42 77

Barras Emilie 2003
Impasse du Jordil 7 – Villarbeney 079 905 48 37

Brügger Gaëlle 2000
Rte du Chamois 38 – Botterens 079 589 31 36

Jaccottet Mathilde 1996
Rte de Botterens 119 – Botterens 079 318 91 75

Ruffieux Céline 1998
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney 079 128 61 76



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Dossiers de constructions - FRIAC

Comme il en a été fait mention dans la presse, depuis le 3 juin 2019 **l'ensemble des demandes d'autorisation de construire** (enquêtes préalable, simplifiées et ordinaires) doivent être déposées via l'application mise à disposition par l'Etat de Fribourg « FRIAC ». **FRIAC est donc désormais obligatoire pour toutes les parties prenantes de la procédure (architectes, directions des travaux, communes, maîtres d'ouvrage), du dépôt de la demande jusqu'à la délivrance du permis d'habiter.** Pour ce faire, les personnes concernées devront créer un compte informatique utilisateur sur l'application cantonale FRIAC. Il leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne.

Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé parallèlement au dépôt électronique. L'envoi des décisions s'effectuera, comme précédemment, par poste.

Nous attirons votre attention sur le fait que les émoluments perçus jusqu'à présent pour les enquêtes restreintes seront revus à la hausse. En effet, ce procédé uniformisé va engendrer un travail supplémentaire considérable pour ces « petits dossiers » étant donné qu'ils seront désormais traités selon le même procédé que les enquêtes ordinaires, à savoir : suivi de chantier, contrôle des travaux jusqu'à délivrance du permis d'occuper définitif.

Des aides sous forme de vidéos didactiques ainsi qu'un service d'assistance ont été mis en place et sont à votre disposition sur le site internet du SeCA.

1^{ère} étape : création de votre compte de cyberadministration

- ☞ Accédez à l'application via le lien <https://friac.fr.ch>
- ☞ S'enregistrer avec son adresse email et un mot de passe

2^{ème} étape : démarrer la saisie du dossier

- ☞ Validez les conditions générales FRIAC
- ☞ Vous êtes désormais authentifié dans FRIAC en tant qu'auteur des plans

Consultez l'aide en ligne pour poursuivre la saisie du dossier ou faites appel à une personne qualifiée.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30.04.2019

Salle communale, mardi 30 avril 2019, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	- Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	- 84 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	- J. Aebischer - J. Curty
<u>Scrutateurs</u>	- MM. J.-L. Freudiger et B. Ruffieux
<u>Secrétaire</u>	- Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018
2. Approbation du règlement scolaire – cercle scolaire Broc-Botterens
3. Règlement sur le droit de cité communal – modification de l'art. 11
4. Approbation d'un crédit d'investissement pour la finalisation de la révision générale du Plan d'aménagement local
5. Comptes 2018
 - 5.1. Comptes de fonctionnement 2018
 - 5.2. Comptes d'investissements 2018
 - 5.3. Rapport de l'organe de révision
 - 5.4. Rapport de la commission financière
6. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2018. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 12 avril 2019 et par affichage au pilier public.

Le Président précise que suite à l'approbation partielle de notre PAL, le tractanda a dû être modifié avec l'ajout du point 4. Une nouvelle convocation a été adressée à la population par voie de tout-ménage.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme les scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier. 84 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal qui ne sont pas autorisés à voter pour les comptes.

M. J.-M. Jaccottet, Directeur de Mécaplast et des représentants de la presse assistent à l'Assemblée.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le dernier bulletin communal. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Approbation du règlement scolaire – cercle scolaire Broc-Botterens

M. H. Moser présente ce règlement qui nous lie au cercle scolaire de Broc-Botterens et précise que ce règlement a été révisé suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale scolaire. Il donne quelques informations sur le Conseil des parents mis en

place en remplacement de la commission scolaire et ajoute que ce règlement est lié à la convention intercommunale conclue entre les communes de Broc et Botterens.

M. D. Braillard demande quelles sont les adaptations faites pour la commune.

M. H. Moser répond que le règlement travaillé est à la base un règlement type mis à disposition par la DICS et qu'il propose, selon les articles, certaines variantes. M. Moser ajoute que ce règlement est ensuite soumis pour examen à la DICS avant d'être présenté en assemblée.

M. F. Voltz a constaté une différence de tarif entre l'art. 2 du règlement et l'art. 5 du tarif des redevances. Il demande des explications.

M. H. Moser remercie M. F. Voltz de son attention et répond que l'art. 2 du règlement concerne la participation maximale prévue pour les frais de repas dans le cas où la commune n'organiserait pas les transports scolaires, tandis que l'art. 5 du tarif des redevances concerne les repas dans le cadre d'activités scolaires. Néanmoins M. Moser fait savoir qu'il fera le nécessaire pour vérifier cette différence de tarif.

Le Président demande si ce règlement appelle à d'autres remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement scolaire tel que présenté de se manifester à mains levées :

Le règlement scolaire du cercle scolaire Broc-Botterens est adopté par 83 voix et 1 abstention.

Le Président poursuit avec le point 3 du tractanda :

3. Règlement sur le droit de cité communal – modification de l'art. 11

M. H. Moser explique que suite à l'approbation par l'assemblée en décembre 2018 de ce règlement, l'Etat de Fribourg nous a demandé d'instaurer une fourchette de prix pour les tarifs prévus à l'art. 11 en lieu et place de tarifs fixes.

Les tarifs arrêtés par le Conseil communal sont projetés au beamer et le Président demande si ceux-ci appellent à des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent l'art. 11 de ce règlement sur le droit de cité communal de se manifester à mains levées :

La modification de l'art. 11 est adoptée à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 4 du tractanda :

4. Approbation d'un crédit d'investissement pour la finalisation de la révision générale du Plan d'aménagement local

Le Président explique que le 6 mars 2019, la Direction de l'aménagement a adopté partiellement le plan d'aménagement local. Cette décision a fait l'objet d'une publication par la Direction dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et était sujette à recours auprès du Tribunal cantonal.

La DAEC octroie désormais à la commune un délai de 6 mois pour effectuer les adaptations demandées. Ce dossier fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique.

L'urbaniste a estimé ses honoraires à Fr. 25'000.- pour la finalisation de ce dossier.

Les émoluments perçus par les services de l'Etat lors de l'approbation en mars 2019 s'élevaient quant à eux à près de Fr. 20'000.-.

Le Président indique qu'un investissement complémentaire total de Fr. 45'000.- doit être voté pour la finalisation de cette révision générale du PAL.

Le Président précise que les émoluments prévus par l'urbaniste dans l'offre de base n'étaient clairement pas assez conséquents et que c'est en raison de plusieurs allers-retours dans les services de l'Etat que ceux-ci ont atteint cette somme.

Les devis sont projetés au beamer et le Président demande si cet investissement appelle à des remarques ou questions.

M. J.-C. Schick demande quels seront les objets remis à l'enquête.

Le Président liste les éléments qui ne sont pas adoptés (décision de la DAEC du 06.03.2019) et qui feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête.

M. J.-C. Schick demande si d'autres aspects du PAL peuvent être revus et rediscutés dans le cadre de cette nouvelle mise à l'enquête.

Le Président répond par la négative. Seuls les objets remis à l'enquête peuvent faire l'objet de remarques ou oppositions. Une révision du PAL s'entreprind en général tous les 15-20 ans et il s'agit d'une procédure longue et coûteuse.

Mme G. Pino demande quels seront les effets sur le PAL si ces adaptations ne sont pas adoptées.

Le Président répond que cela n'aura aucune incidence sur le PAL déjà adopté par la DAEC. Ce dernier est d'ailleurs d'ores et déjà en vigueur.

M. F. Tornare s'étonne du montant du devis de l'urbaniste et demande s'il s'est basé sur une estimation d'heures.

Le Président répond que seules les heures réelles seront facturées. Il ne s'agit pas d'un montant à forfait.

M. A. Künzler demande s'il est possible d'éviter que les émoluments soient autant élevés que ceux de mars.

Le Président répond que la commune n'a pas d'emprise sur les émoluments facturés par les services de l'Etat.

Pour M. F. Tornare, l'urbaniste s'est clairement trompé lors de l'établissement de son devis initial.

Le Président ajoute qu'il est très difficile d'estimer à l'avance les émoluments mais que la commune a demandé à l'urbaniste de tenir compte de ceux-ci plus largement dans son présent devis.

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement complémentaire de Fr. 45'000.- et son mode de financement par des moyens propres de se manifester à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 59 voix, 20 abstentions et 5 avis-contre.

Mme M. Ruffieux demande les conséquences en cas de non-approbation.

Le Président répond que, s'agissant d'une obligation légale, le dossier aurait peut-être été ralenti et que cela aurait encore coûté plus cher.

Le Président poursuit avec le point 5 du tractanda :

5. Comptes 2018

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2018.

En préambule M. Creux annonce un très bon exercice 2018 puisque le bénéfice net s'élève à un peu plus de Fr. 100'000.-.

Il présente ensuite les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2018 et des comptes 2017.

Quelques problèmes techniques perturbent la projection des documents au beamer et le Conseil communal s'en excuse.

Au chapitre O Administration, M. A. Künzler demande si les données communales contenues sur le cloud sont en sécurité.

M. H. Moser répond qu'il s'agit d'un fournisseur de logiciel spécialisé pour les communes et reconnu par la Confédération.

Au chapitre 4 Santé, M. D. Braillard demande de quelle manière sont réparties les charges liées.

Le caissier explique qu'en général elles sont réparties entre les communes en fonction du nombre d'habitants. Il ajoute que pour les associations régionales plus particulièrement, d'autres critères peuvent également être pris en considération.

Au chapitre 6 Transports et communications, Mme A.-M. Schmutz demande si la participation au fonds fédéral pour les infrastructures ferroviaires fait partie des charges liées.

Le caissier répond par l'affirmative, en précisant que toutes les communes du canton y participent.

Mme A.-M. Schmutz regrette que la cadence des bus ne soit pas plus élevée et demande ce que la commune entreprend pour parer à cette problématique.

Le Président répond que la commune se trouve dans une impasse. Il n'y a pas assez de secteurs urbanisés pour prétendre à davantage de bus et pas à assez de bus pour développer la zone à bâtir !

M. A. Barras trouve que la situation s'est améliorée depuis la mise en service des lignes avec l'ouverture du CO de Riaz.

Au chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire, M. A. Künzler s'inquiète de la différence entre un montant porté au budget et le résultat inscrit dans les comptes.

En raison d'une nouvelle interruption technique, il n'a pas pu voir de quel compte il s'agissait.

Le caissier lui explique qu'il s'agit du poste « Attribution à la réserve ». Cette différence est normale.

La présentation des comptes n'appelle à aucune autre question. Le caissier annonce un excédent de revenus de Fr. 101'600.06.

Le Président passe aux comptes des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ces comptes d'investissements 2018 qui n'appellent à aucune remarque particulière et qui se soldent sur un excédent de recettes de Fr. 125'479.90.

M. Creux poursuit avec la présentation des actifs et passifs du bilan 2018.

Le Président remercie M. Creux et communique aux citoyennes et citoyens les conclusions favorables de l'organe de révision, lequel invite l'assemblée à adopter ces comptes 2018. Un extrait du rapport de révision est projeté au beamer.

Avant de passer au vote, le Président donne encore la parole à M. G. Buchmann pour le préavis de la commission financière.

M. G. Buchmann communique à l'assemblée le préavis favorable de la commission financière pour l'approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2018.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 de se prononcer à mains levées et rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 sont adoptés par 79 voix et 5 abstentions (Le Conseil communal).

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

6. Divers

Avant de céder la parole aux citoyens, le Président passe la parole à M. O. Risse pour quelques informations.

M. O. Risse explique que les communes disposent d'un délai jusqu'en 2021 pour élaborer un concept communal en faveur des seniors et mettre en œuvre des mesures concrètes. En effet, le nombre de personnes âgées devrait doubler d'ici à 2035 et il ne sera pas possible d'en faire de même avec les dépenses publiques. Il faut donc trouver des alternatives afin d'améliorer leur cadre de vie et favoriser leur autonomie. A Botterens, cette commission a été mise en place tout récemment et se compose de 5 personnes. L'activité de cette commission sera de recenser l'existant, diagnostiquer la situation réelle et élaborer un plan de mesures en faveur des seniors. C'est pourquoi, dans le courant de l'été un questionnaire sera envoyé à tous les 60 ans et +. M. Risse remercie d'ores et déjà chacun pour sa collaboration.

Le Président poursuit avec une information reçue cet après-midi même. Il informe l'assemblée que l'entreprise Grisoni-Zaugg SA a décidé de redéposer une demande de permis d'exploiter pour la gravière de Champ-Vuarin et ceci indépendamment de la décision préfectorale qui devait intervenir ces prochaines semaines concernant la validité du permis d'exploiter actuel.

M. D. Hager demande s'il est du ressort de la commune d'intervenir si un bâtiment n'est pas entretenu. Il fait mention d'un ancien creux à purin se situant près de chez lui.

Le Président répond que le Conseil communal en prend note et fera une vision locale.

Mme V. Spring demande ce qu'il en est de la 5G à Botterens.

Le Président répond que la commune n'a pas été approchée.

Mme S. Verdillon demande ce qu'il va finalement se passer pour la gravière.

Le Président répond que le dossier est repris à zéro. Une nouvelle procédure de mise à l'enquête va être entreprise par Grisoni-Zaugg SA.

Mme A. Mutrux s'interroge sur le pourquoi de cette décision étant donné que dans l'absolu ce n'était pas obligatoire.

Le Président répond qu'il s'agit d'une volonté de l'entreprise qui a à cœur de calmer les esprits et de reprendre les discussions.

Mme C. Vonlanthen demande comment la population sera avisée.

Le Président répond que le moment venu la mise à l'enquête sera affichée au pilier public et publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

Mme S. Flückiger s'interroge sur la durée de la procédure.

Le Président répond que cela prendra un certain temps et qu'il est difficile de se prononcer pour le moment.

M. J.-L. Freudiger demande quelle est la position du Conseil communal sur ce dossier.

Le Président répond que le Conseil communal se positionnera en temps utile. Il devra alors faire la pesée des intérêts.

M. J.-L. Freudiger demande à qui appartiennent les terrains destinés à la gravière.

Le Président répond que les propriétaires sont la Commune et le Bénéfice curial.

M. J.-L. Mutrux s'insurge contre le fait que ce dossier à trop trainé et que maintenant que la zone à bâtir s'est construite la gravière va être relancée.

M. C. Romanens demande si l'étude sur l'impact environnemental va être refaite.

Le Président répond qu'il ne peut pas s'avancer à la place des services de l'Etat mais pense qu'il est fort probable que tout soit à refaire.

M. L. Verdillon demande si le permis actuel est caduc.

Le Président répond que cette question était justement à l'étude par le Préfet. Ce dernier avait fait savoir à Grisoni-Zaugg SA – en date du 23.04.2019 - qu'il suspendait le permis d'exploiter jusqu'à nouvel ordre.

M. C. Ruffieux rappelle qu'à l'époque la mise en zone de cette gravière avait été acceptée dans le cadre de la réfection de la route cantonale.

M. J.-P. Gremaud ajoute que dans les années 90 l'Etat avait inventorié tous les gisements de graviers et que cette zone avait été notifiée dans un rapport. Il a fallu par la suite continuer l'étude. A l'époque, la commune a eu beaucoup de chance que Grisoni-Zaugg SA prenne en charge toutes les investigations exigées. Il tient à souligner que ce n'est pas suite à une demande de Grisoni-Zaugg SA que cette zone a été créée mais suite à cet inventaire cantonal. Parallèlement, vers la fin des années 90, le recyclage du gravier s'est développé et cette avancée a notamment retardé l'exploitation de la gravière. Finalement, dans les années 2005 le Service de l'environnement a émis le souhait que Grisoni-Zaugg SA prélève le gravier à Botterens pour le site de Sorens au lieu de faire les trajets depuis Grandvillard.

Mme V. Spring souhaite qu'un miroir soit installé au Chemin de Châtel au niveau de sa sortie sur la route communale. Les véhicules arrivent très vite et la situation ne va pas s'améliorer avec les chantiers en cours.

Le Président répond que le Conseil communal regardera ce qu'il y a lieu d'entreprendre.

M. J.-L. Freudiger constate que beaucoup de bâtiments sont en cours de construction et demande ce qui va être entrepris pour limiter la vitesse des automobilistes.

Le Président répond que pour la création de zone 30 il faut mettre en place des mesures d'accompagnement (obstacles et places de parc). Techniquement cela n'est pas envisageable.

M. J.-L. Freudiger demande quelles seront alors les conséquences en cas d'accident.

Le Président invite chacun à prendre ses responsabilités. La majorité des automobilistes sur le Chemin de Châtel sont des riverains et ceux-ci doivent adapter leur vitesse.

M. G. Buchmann constate l'absence de mesures d'accompagnement à Vaulruz pour la zone 30 nouvellement créée.

Le Président répond que les normes sont différentes pour une route cantonale et que dans ce cas précis il s'agit d'une « zone test ».

M. J.-C. Schick demande ce que va entreprendre le Conseil communal dans les mois qui viennent à propos de la gravière.

Le Président répond que la commune va attendre l'issue de la mise à l'enquête avant de se déterminer.

M. J.-C. Schick ajoute qu'il connaissait l'existence de cette zone gravière mais qu'il ne pensait pas qu'elle serait un jour en exploitation.

M. R. Schmutz demande au Conseil communal de prendre en compte les incidences financières sur les finances communales dans le cadre de sa détermination. Il rappelle également que lorsque les « anciens » citoyens avaient acceptés cette gravière dans le cadre de la réfection de la route cantonale, ils avaient pour objectif l'amélioration de la sécurité des automobilistes et des piétons. La traversée du village était très dangereuse à l'époque.

M. R. Pedroli, domicilié à la route du Villard, intervient au sujet de l'intersection qui permet de rejoindre le lac et le dépôt de déchets verts. La circulation est importante une fois les beaux jours venus et il demande au Conseil communal de prévoir par exemple une signalisation adaptée pour protéger les enfants.

Le Président en prend acte et indique qu'un concept sera étudié.

Mme A. Mutrux rebondit à la remarque de M. R. Schmutz et invite le Conseil communal à prendre en considération la perte de valeur de leurs biens immobiliers avec l'ouverture d'une gravière.

M. J.-M. Jaccottet invite également la commune à tenir compte de l'impact que cette gravière aura sur sa société. Il aimerait que les autorités s'impliquent davantage dans les activités de la région et regrette l'absence d'échanges avec le Conseil communal qui ne s'est pas rendu une seule fois à Mécaplast. Il fait savoir ne pas être contre l'ouverture de la gravière mais estime qu'il faut se rendre compte de ce que cela implique. Il a d'ailleurs reçu des informations différentes de Grisoni-Zaugg SA que

celles avancées lors de la séance d'information du 16.04.2019, comme par exemple l'installation d'une palissade.

M. R. Ruffieux intervient pour rappeler à M. J.-M. Jaccottet qu'il a été régulièrement en contact avec lui et s'est également déplacé à Mécaplast dans le cadre de son mandat de vice-Syndic. Le Conseil communal n'a par ailleurs jamais été invité.

M. J.-M. Jaccottet invite le Conseil communal à venir visiter son usine. Le Conseil communal indique qu'il attend une invitation en bonne et due forme.

M. J.-M. Jaccottet informe les citoyens que dans le cadre d'une autre manifestation une visite dans son entreprise est organisée et il en profite pour inviter toute la population le samedi 18.05.2019.

Mme S. Verdillon s'étonne que la traversée de Botterens – qui est une route cantonale – n'ait pas été financée par le canton.

Le Président répond que tous les aménagements Valtraloc sont à l'entière charge des communes.

M. J.-P. Gremaud ajoute que quoi qu'il arrive le gisement va demeurer. L'Etat l'a mis en réserve pour qu'une entreprise l'utilise sur une route de l'Etat. Il rappelle aussi que beaucoup de travaux ont été entrepris au fil des ans pour que le village soit tel que les habitants le connaissent aujourd'hui. Les « anciens » ont supporté ! Si la mentalité à l'époque était la même qu'aujourd'hui les nouveaux habitants ne seraient pas là !

M. J.-L. Mutrux estime qu'il faut cesser de remuer le passé et regarder en direction de l'avenir. Avant il y avait la Poste, d'autres commerces...

M. R. Pedrolì n'a personnellement rien contre les gravières mais le problème est que la gravière ne va pas améliorer le village. L'impact sur la dévalorisation de nos biens immobiliers demeure préoccupant.

Le Président fait savoir que le Conseil communal n'est pas insensible aux craintes soulevées et que justement, le fait de reprendre la procédure permettra à tout un chacun de se faire entendre.

M. F. Ruffieux demande si le contenu de la convention peut être connu.

Le Président répond par l'affirmative, tous les documents sont accessibles auprès de l'administration. Le Conseil communal tenait néanmoins à rassembler les citoyens en séance d'information – comme cela avait été expressément demandé – avant que les documents liés à ce dossier soient diffusés.

M. J.-C. Schick s'insurge sur le fait qu'on ne lui ait pas autorisé l'accès à d'anciens procès-verbaux la semaine dernière.

Le Président lui répond que sa demande d'accès a été traitée par le Conseil communal la veille et qu'il peut sans autre venir consulter ces documents au bureau communal.

La Secrétaire ajoute qu'en aucun cas la demande de M. J.-C. Schick a été refusée. Elle a été soumise au Conseil communal pour décision.

M. J.-L. Freudiger s'inquiète de la dégradation visuelle engendrée par l'ouverture de la gravière.

M. A. Barras estime qu'à ce propos certaines constructions ne sont pas intégrées dans le village.

Concernant la sécurité routière, M. J. Barras est d'avis qu'il appartient en premier lieu aux parents d'éduquer leurs enfants. Quel exemple donne-t-on en utilisant son portable tout en poussant une poussette !

M. J.-L. Freudiger demande ce qu'il sera fait pour préserver la zone alluviale à proximité du site.

Le Président répond que cette question est du ressort de l'Etat qui examinera la situation dans le cadre de son préavis.

M. C. Romanens relève également la présence de couloirs à faune. Ces couloirs sont mentionnés dans l'étude d'impact mais il estime que l'Etat devrait réagir pour garantir le passage du gibier.

M. F. Tornare trouve que tout le monde devrait faire des concessions. Pour bâtir il faut un terrassement et on a tous un jour ou l'autre eu besoin de gravier. La zone en bas de la scierie était une gravière à l'époque. Il invite la population à contempler le secteur à présent ...

M. F. Lischer demande quel est le contenu de la convention conclue avec Grisoni-Zaugg SA.

Le Président répond qu'il est prévu que la commune perçoive un montant de Fr. 5.50 par m3 de gravier. Cela devrait représenter un montant total de Fr. 800'000.— pour la commune (hors part Bénéfice curial).

Mme S. Verdillon demande si cette entrée d'argent va servir à rembourser la dette.

Le Président répond que la commune n'a plus de dette envers Grisoni-Zaugg SA. La route a été remboursée il y a plusieurs années déjà. Cette somme pourrait servir pour d'autres investissements.

M. R. Allemann estime que la population devrait apprécier la démarche de Grisoni-Zaugg SA. Chacun aura ainsi le loisir de se faire entendre dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête. A présent rien ne sert de parlementer. L'issue de la mise à l'enquête définira la suite des opérations.

M. L. Verdillon s'inquiète de savoir si la gravière sera soumise aux normes en vigueur.

Le Président répond par l'affirmative, un nouveau dossier sera déposé selon les exigences légales actuelles et l'étude d'impact devra prendre en considération les constantes actuelles.

Mme C. Vonlanthen demande à l'assemblée qui est d'accord de payer plus si la gravière ne s'ouvrait pas !

M. J.-C. Schick demande ce qu'il en est du trou déjà ouvert à côté de la scierie.

Le Président répond que celui-ci sera bouché.

M. D. Hager demande ce qu'il en est du marquage du passage piéton près de chez Mme Crottaz ?

Le Président répond que cela va se faire.

M. R. Pedrolì indique que la balayeuse n'est pas passée sur leur route d'accès.

Le Président répond que la machine de Grisoni-Zaugg SA n'arrive pas à passer sur plusieurs petites routes. A cet effet, et comme chaque année, c'est la commune de Broc qui sera mandatée pour ce travail.

M. G. Bulliard estime que l'entreprise Grisoni-Zaugg n'a pas dit la vérité lors de la séance d'information. Ils n'avaient pas tous les droits d'exploitation.

M. R. Schmutz souhaite conclure sur une note humoristique et satirique et relève que si tout le monde avait respecté les lois en vigueur, la machine de Grisoni-Zaugg SA pourrait balayer le gravier sur toutes les routes communales ! Mais voilà, les haies ou autres ne sont pas toujours à distances réglementaires ...

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 22h20 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La colonne vertébrale une charpente indispensable

Douleurs dorsales et cervicales – Migraines – Lombalgies
Cervicalgies – Lumbagos – Sciatique, etc...

Par une action spécifique au niveau du crâne et de la nuque ainsi que de toute la musculature du dos, le massage favorise le bon fonctionnement de l'organisme.

La colonne vertébrale et tout le squelette sont ainsi progressivement mis à contribution.

Pendant 10 ans, j'ai pratiqué dans un centre médical à Genève, en collaboration avec des médecins.

Roger FROESCH

Masseur – Atlasologue – Magnétiseur

Massages classiques et thérapeutiques

adaptés à vos besoins



Tél. 079 202 58 28

1637 Charmey – Sur rendez-vous – Agréé ASCA

De jeunes footballeurs Gruyériens à Stuttgart

"Nous sommes invités à un tournoi international de football à Stuttgart".

Voilà ce qu'a annoncé l'entraîneur Julien Oliveira à son équipe de Juniors D9 du club de football FC Broc en début de saison 2018-2019.

L'excitation des 13 joueurs de 11 à 13 ans a été immédiate !

Représenter la Gruyère en Allemagne, pour ces joueurs de Botterens, Broc, Epagny, Estavannens et Pringy, quelle fierté !

Rapidement des parents ont cherché la meilleure organisation afin de récolter des fonds pour financer le séjour.

Ainsi, les joueurs vous ont sollicités via différents évènements comme le marché de Noël à Bulle, le Carnaval de Broc ou en passant chez vous pour vous vendre des gâteaux ou des pansements.



L'équipe des Juniors D9 du FC Broc devant leur bus, au départ

Une jolie équipe d'une cinquantaine de personnes, joueurs, entraîneur et accompagnants a donc quitté la Gruyère le 07.06.19 en direction de la ville des « Porsche » afin de vivre cette expérience unique et enrichissante de 3 jours. Nos jeunes joueurs ont vécu une cérémonie d'ouverture avec une soixantaine d'autres équipes, puis ont enchaîné 6 matchs d'un haut niveau de jeu sur le WE.



L'équipe des Juniors D9 du FC Broc à Stuttgart

Bilan du tournoi pour nos footballeurs en herbe : 2 victoires, un match nul et 3 défaites.

Au-delà du résultat, la participation à cet évènement et sa préparation laissent de nombreux apprentissages à nos juniors :

- l'engagement pour faire aboutir un projet
- la solidarité et le travail d'équipe
- le courage de surmonter ses appréhensions dans un environnement nouveau, à l'étranger.

Nous remercions toutes les personnes impliquées dans la réussite de ce projet, notamment les Gruyériens pour leurs dons. Cet évènement restera un moment unique dans la vie de nos joueurs !



S'investir, rencontrer, expérimenter !

Les séjours à la ferme sont des expériences inoubliables pour les jeunes. Agriviva aide les personnes âgées de 14 à 24 ans à trouver la famille paysanne qui leur offrira un job de vacances.

S'investir, rencontrer, expérimenter ! Tel est l'essentiel de ce que les jeunes vivent en s'immergeant avec Agriviva dans le monde de la ferme.

En Suisse, environ deux mille jeunes découvrent chaque année la vie à la ferme. Ils s'engagent et donnent un coup de main – et font de nouvelles expériences. Des expériences précieuses dans la nature, au plus près des animaux, des cultures et de la production des denrées alimentaires. Des souvenirs inoubliables, qui vont accompagner ces jeunes pour la suite de leur chemin de vie.

Les échanges sont un plus, tant pour les jeunes que pour les familles paysannes. Les jeunes rentrent chez eux forts de nouvelles impressions et d'expériences uniques – fiers aussi d'y être arrivés. Ils apprennent à connaître d'autres gens, d'autres façons de voir et d'autres traditions. Ils s'intègrent dans une nouvelle communauté de travail et de vie.

L'association Agriviva met en contact les jeunes et les familles paysannes, elle leur offre une large plateforme d'échanges grâce à son site Internet. Les jeunes y trouvent la ferme qui leur convient le mieux. Le choix en places de stage est varié, à l'image de l'agriculture suisse : Cela va de l'exploitation de plaine à l'alpage, des cultivateurs de céréales aux producteurs de lait et aux marchés à la ferme – toutes les régions linguistiques de Suisse offrent différentes possibilités. Et les jeunes qui vivent cette expérience à la ferme avec Agriviva reçoivent un peu d'argent de poche, en plus d'être logés et nourris.

La majeure partie de l'offre est désormais en ligne sur www.agriviva.ch

Antenne de Moudon
Ch. de Grange-Verney 2 – 1510 Moudon
Tél : 021 614 24 21

Annonces

Privé: Rte Blessonné 10 | 1652 Botterens

SERRURERIE ET FER FORGÉ

MONNEY 

CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes
Réparation de serrures sur portes bois et métal

Route du Cloalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62



Coiffure Dames et Messieurs

BLANC
Noël

Noël Blanc Ch. du Vany-Blanc 17
1652 Botterens
026 921 21 62
079 394 50 42

Extrait du « Petit guide du savoir-vivre en forêt »



Avant d'aménager, nous nous renseignerons. *En principe, toute construction est interdite en forêt. Cabanes, canapés forestiers, tremplins et autres installations permanentes ne peuvent être aménagés qu'avec une autorisation. Consultons le garde-forestier et le propriétaire forestier avant d'envisager des travaux.*

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons. *La forêt, les bancs et toutes les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessons pas les arbres.*



Guide complet à retrouver sur le site de *La Communauté de travail pour la forêt (CTF)*
www.afw-ctf.ch

Ils sont venus, ils sont tous là.....

Qui, de ceux qui connaissent les chansons de Charles Aznavour, n'avaient pas, en ce jour mémorable du 18 mai 2019, ce refrain dans la tête ?

Oui les « vieux enfants » de 60 ans et plus, sont venus se remémorer l'usure du fond de culotte sur les bancs d'école.

Ce samedi 18 mai 2019, 64 anciens écoliers/écolières, de Botterens-Villarbeney, nés de 1924 à 1961, se sont retrouvés pour cette journée qui a débuté à l'Entreprise Mecaplast sur la houlette du patron M. Jean-Marc Jaccottet, par la visite de l'usine. Puis nous avons rejoint l'Auberge du Chamois pour l'apéritif et un copieux repas concocté par Ruska et Valentin Grand.

Au cours de ce repas, mots de bienvenue par le Vice-Syndic, M. Robert Ruffieux, ainsi que du Président de Paroisse, M. Stéphane Grandjean.

Nous avons eu également le plaisir de visionner un diaporama relatant les exploits des élèves ainsi que les bons mots de MM. Dominique et Philippe Pasquier.

Nous avons eu la joie et le privilège d'accueillir 2 anciens instituteurs, MM. Nicolas Sallin et Pierre Dématraz, des années 60.

Sous la Direction de Mme Annick Rody, le Chœur-Mixte l'Espérance nous a agrémente l'après-midi avec son magnifique répertoire.

Avec en apothéose «la Tchivra » interprétée par le talentueux Joseph Rigolet.

Un remerciement tout particulier :

- Aux Autorités communales et paroissiales pour leur soutien
- A M. Jean-Marc Jaccottet
- A la famille Jean-Pierre Gremaud
- A la famille Angélo Rime
- A M. Claude Jaccottet, Hostellerie du Vignier
- A Ruska et Valentin, Auberge du Chamois
- Au Chœur-Mixte et sa flamboyante Directrice, Annick Rody
- A M. Bernard Creux, photographe.
- A toutes celles et ceux qui ont soutenu les démarches du comité d'organisation.

Nous les initiateurs et organisateurs : Claudine Morand, Rémy Ruffieux, Marcel et Malou Bulliard, Maurice et Marguerite Jaccottet avons eu une immense joie de réunir tous les anciens.

Merci à chacun de sa présence.

Nous les anciens écoliers de Botterens-Villarbeney

Lorsque tu rentrais dans le hall pour la première fois à 7 ans, flottait une odeur de vêtements et de chaussures mouillés, que peinaient à dissimuler des effluves de naphthaline, venant du couloir des toilettes.

La porte de la grande salle franchie, tu voyais à droite, un poêle à bois vert et à gauche, une armoire vitrée, remplie de bestioles empaillées, de fossiles nautilus et d'autres bizarreries poussiéreuses.

Devant tes yeux ébahis, quatre rangées de pupitres en bois, massifs, noirs, bien alignés et menant au pupitre surélevé du maître. Au fond à gauche, un piano droit et un tableau, tous deux noirs. A droite du maître, un autre tableau, lui aussi noir. Au-dessus du maître, cloué à la paroi, un crucifix, cerné par les figures austères de l'abbé Bovet et de Georges Python, tous les trois noircis par la poussière des ans.

Tu arrivais dans ce lieu, avec le recul, tu devais te dire que tu n'en sortiras pas vivant devant tant de noirceur. Le poids de la tradition, de la religion t'empoignait les tripes dès ton plus jeune âge. La devise « travail, famille, patrie » devenait le leitmotiv scolaire, base d'une vie laborieuse dans le respect de l'institution.

Marche droit et tout ira bien.

Et pourtant, malgré les coups de règle, les punitions offensantes, les galères du livret, les conjugaisons « à la con » l'histoire suisse revisitée façon Divico, vingt villes, deux cents villages brûlés pour des envies d'escapades méditerranéennes, pourtant, fallait-il que l'on ait gardé de ce lieu, un chouia de bon souvenir.

Se retrouver, après tout ce temps, ce 18 mai 2019, pour évoquer bons et mauvais jours passés dans cette maison, devait être le dernier moment avant de disparaître dans les méandres de la petite histoire.

De 1924 à 1961, date de la dernière volée à Botterens, nous étions soixante-quatre anciens écoliers/écolières et deux instituteurs à nous retrouver ce 18 mai 2019.

L'écolier - Rémy Ruffieux.



Photo B. Creux



Photo B. Creux



Photo B. Creux

Annonceurs

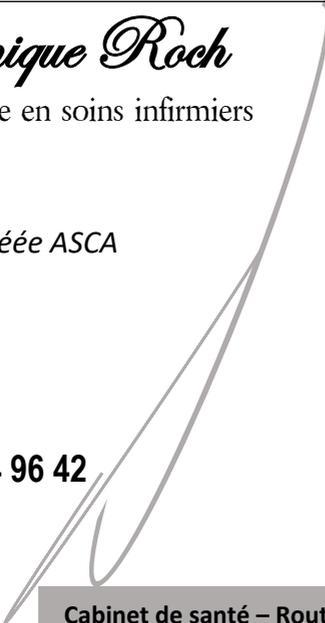


*Au
Cœur
du
Bien-être*

Massages thérapeutiques
Détente | Tonique | Energétique
Soins du visage et du corps

Nadia Sudan
079 738 19 87
sudan.nadia@gmail.com
agrée ASCA et RME

Maison Apsara
Rue du Bourgo 14
1630 Bulle
Agenda en ligne: <http://au-coeur-du-bien-etre.agenda.ch>



Veronique Roch
Professeure en soins infirmiers

Agrée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens

Fenêtres de l'Avent

Nous vous invitons à vous inscrire pour rééditer : « Les Fenêtres de l'Avent » dans notre commune.

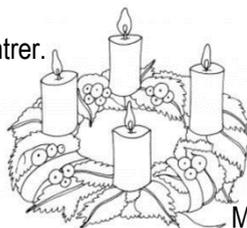
Selon vos envies, par quartier ou individuellement, tous les soirs (18h à 20h) du 1er décembre au 23 décembre 2019.

Ces fenêtres sont l'occasion de se retrouver et de partager un moment d'**amitié** en toute **simplicité** autour d'un vin chaud ou d'un thé.

Nous comptons vivement sur votre participation et vous proposons d'appeler, d'ici le 20 octobre 2019, Marie-Josée Rauber au 026/921.27.85 ou Murielle Ruffieux au 026/921.04.19 pour fixer une date (ou répondre à vos questions) afin de satisfaire chacun.

La liste définitive paraîtra dans « Botterens Infos » du mois de novembre 2019.

Merci d'avance et au plaisir de se rencontrer.



Marie-Josée et Murielle

L'aiMant Rose



L'aiMant Rose

Cette année, la Commune de Botterens participe à la seconde édition de la campagne « 1 Tulipe pour la VIE ». La plantation de bulbes de tulipes de VIE sera lancée en octobre 2019, mois de sensibilisation au cancer du sein, pour une floraison espérée en avril-mai 2020. 400 communes des 26 cantons de la Suisse ont décidé de s'engager pour cette cause. 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches. C'est le nombre de femmes atteintes par le cancer du sein, 1 sur 8 !

Afin de garantir un cadre de vie agréable pour tous, le Conseil communal souhaite rappeler quelques règles de savoir-vivre dictées par le bon sens :



Les gazons seront tondus à des heures respectueuses du voisinage (pas le dimanche ou entre 12.00 et 13.00 heures ou après 20.00 heures).



Les haies, arbustes et arbres situés en bordure de la voie publique doivent être taillés conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur les routes. La visibilité doit être garantie.



Les propriétaires sont tenus de veiller à la non-prolifération des chardons des champs. Cette mauvaise herbe doit absolument être éliminée avant la floraison.



Les randonneurs et usagers de la place de détente au bord du lac sont tenus de ramasser et emporter leurs déchets.

MERCI

Quel événement rassembleur et quel bel esprit de solidarité !

Waaw ! Comme la fête fut magnifique !

La société de Jeunesse a réussi une superbe prouesse avec la mise sur pied des Rencontres des Jeunesses Gruériennes d'Hiver 2019.

Le thème « Du glaçon au Bredzon » se voulait une idée de voyage, déplacement depuis les pays du Nord jusque vers notre Gruyère. De là est née la mascotte d'un chamois sympathique, mais oui, celui du drapeau de notre Commune, vêtu du bredzon et dérivant sur un bloc de glace, nous invitant à tous nous rendre à Botterens pour faire la fête !

On ne compte pas les heures et l'énergie déployées depuis deux ans afin de mener à bien la barque, que dis-je le bateau, ou même le Titanic.... Mais un Titanic qui n'a pas sombré, loin de là, contre le « glaçon » !

Sous la houlette d'un président d'organisation dynamique, consciencieux et diplomate, épaulé d'un vice-président compétent issu de la société de jeunesse, se sont formées les diverses commissions. Celles-ci ont bénéficié d'une équipe motivée et efficace au secrétariat ainsi que d'un responsable des finances minutieux.

Un sympathique trailer (petit film) mis sur pied par le comité de la communication a rapidement motivé les spectateurs à venir faire fondre leurs glaçons dans une Suze ou quelle qu'autre boisson, les 1 et 2 février à Botterens.

Combien de bénévoles ont répondu à l'appel d'abord de la commission de déco ? Cette dernière, énergique et créative, les a affairés à dessiner, découper, scier,



coller... afin de réaliser des panneaux en tous genres ainsi que des décorations de tables, de cantine et de place de fête. Entre autres est née une poya géante où défilait les animaux venus du Nord, rejoints par ceux des pays moins froids jusqu'à nos vaches, nos chèvres, nos

chamois ! Etait-ce là un clin d'œil au sens d'ouverture des Gruériens face au monde qui nous entoure ? Un monde d'ailleurs dont les continents découpés dans du bois avec patience ont décoré la scène avec un bel effet sous les projecteurs.

D'autre part, les enfants de l'école primaire de Broc-Botterens avaient peint des animaux sympathiques et fantaisistes qui ont égayé la route principale de la Commune, la transformant en une allée souriante menant jusqu'à la place de fête.



Le groupe de l'événementiel et celui du sponsoring ont aussi rapidement agi ! Combien de foyers ont notamment rempli leurs frigos de bières qui riment avec « mousse » afin de soutenir l'événement ? Et combien d'entreprises et de particuliers ont répondu présents pour le financer ?

Indispensable aussi bien sûr, l'équipe mandatée aux jeux. Que d'idées originales et mises en pratique de façon magistrale ! La magnifique tour en bois du speaker, gravie par un chamois sympathique, a rapidement été la carte de visite de l'entrée de Botterens. De celle-ci partaient plusieurs jeux, dont le grand toboggan. Que de

persévérance, d'ailleurs, les jours de gel précédant la fête, à l'arroser quotidiennement afin qu'il glisse. Mais c'était sans compter sur le redoux survenu juste avant le jour « J » qui a laissé fondre tous ces efforts. Le coussin gonflable prévu pour l'atterrissage des glisseurs a quant à lui subi quelques dégonflements inopportuns et provoqué des sueurs froides aux responsables.



De la tour s'élançaient aussi deux tyroliennes vertigineuses

permettant la traversée des gorges. Pour l'ascension de l'iceberg par deux funiculaires rouges, il a fallu toute l'ingéniosité des monteurs afin de réaliser un système de treuillage efficace et pas dangereux. Il ne faudrait pas que quelqu'un se casse le nez ! On trouvera aussi sur la place un jeu d'adresse très apprécié par les participants où il faudra manipuler des bras articulés afin de reconstituer un tan gram dans la mine aux glaçons. Sans oublier deux beaux traineaux en bois tirés sur des rails ainsi que le tandem à ski !

On ne va pas oublier l'équipe de la construction ni celle de la sécurité. Penser à tout. Prévoir les risques. Organiser les étapes. Que de travail ! Pour le montage de la cantine et de la tonnelle, le temps de gel a d'abord été idéal. Mais l'équipe n'aurait certainement pas imaginé devoir faire face à tant de caprices de la météo par la suite. D'abord un redoux juste avant la fête favorisant la boue et, le vendredi du jour d'ouverture, l'incessante pluie du début de journée qui s'est ensuite transformée en chutes de neige très intenses. On ne peut que féliciter l'équipe de la façon dont la situation a été gérée. Il a fallu arroser le toit afin de le délester de la lourde neige, réceptionnée par la suite dans des tranchées prévues autour de la cantine et trop vite saturées. De nombreux volontaires munis de pelles ont alors été les bienvenus pour les vider.

Et bravo aux responsables du parking qui ont également fait preuve d'un grand sens de la débrouillardise, de fair-play ... et de persévérance pour extraire toutes les voitures encore les jours suivant la fête.

Pour nourrir toutes ces fourmis affairées durant le montage et le démontage, et bien sûr tous les invités lors de la fête, l'équipe de la subsistance menée par le président de jeunesse a montré un magnifique sens de l'organisation et de l'efficacité.

Plus de 300 bénévoles figuraient sur le planning de la commission attirée au personnel. C'était sûrement là un grand casse-tête d'organiser, de distribuer les tâches, d'accueillir les gens et de les coacher ! Les responsables ont assuré ce défi avec brio.

Malgré le temps hivernal du vendredi soir, les gens sont venus en nombre, certes avec retard – aïe aïe aïe les bouchons ! - mais ils sont venus ! Après le cortège des sociétés de jeunesse aux parapluies fantaisistes, ce sont 650 personnes qui ont participé à la soirée fondue, accueillis dans la cantine dans un joli décor noir et blanc. Puis ce fut le moment du concert de Sonalp. Celui-ci a créé une belle ambiance grâce notamment à la virtuosité dont les musiciens ont fait preuve avec leurs instruments et

leurs divers ustensiles. Jeunes et moins jeunes ont dansé sur les tables ! A l'extérieur, la tonnelle était pleine à craquer. Tout ce petit monde a bien fêté sans se douter de l'énergie déployée tout autour pour assurer la sécurité afin que la cantine ne leur tombe pas sur la tête. Quant aux bénévoles à l'entrée, ils ont encore accueilli

tard dans la nuit une foule de nouveaux arrivants : quel succès !



Des Rencontres de Jeunesses d'Hiver avec de la neige, c'est du job mais c'est la classe ! Le lendemain en effet, les joutes sportives ont donc eu lieu dans un décor naturellement blanc et sous une légère brume qui a

assuré le maintien du froid. Partout, on sentait la bonne humeur ambiante.

Après l'apéritif des sponsors et des invités, sous le coup de midi, ce fut le moment du jeu des syndics. Celui-ci a été imaginé par la commission des festivités qui avait organisé également avec minutie le concert de la veille. Toutes les sociétés de jeunesse avaient alors regagné la cantine afin de soutenir leurs représentants communaux en brandissant le panneau de leur village. Joli moment que ce mélange des âges ainsi que le rapprochement de la jeunesse et des Autorités dans une ambiance décontractée.

Tout au long de la journée, de nombreuses personnes ont franchi le porche en bois, dominé par Monsieur et Madame Chamois vêtus du bredzon et du dzaquillon, afin de profiter du spectacle assuré par les jeux. A noter que les enfants de l'école primaire de Broc avaient pu tester la veille, en primeur, les diverses attractions, malheureusement pas sous un temps idéal mais avec beaucoup de plaisir.

Suite à l'animation musicale des Ländlerganoven, ce fut bientôt le moment de la proclamation des résultats, apothéose de ces deux jours intenses. C'était très émouvant de ressentir l'enthousiasme et la joie de tous ces jeunes issus de plus d'une trentaine de sociétés. Plus émouvant encore de voir le bonheur affiché de la société de jeunesse de Botterens-Villarbeney et du comité d'organisation : montés sur scène, ils ont été acclamés par la foule conquise par ces Rencontres cent pour

cent réussies ! Le témoin a été passé aux Jeunes d'Enney, grands vainqueurs du jour, à qui revient l'organisation de ces joutes hivernales dans deux ans.

Le samedi soir a compté encore beaucoup de nouveaux visiteurs. Le long bar de la cantine n'a pas désempi ainsi que celui de la tonnelle, les jeunes et les nombreux bénévoles étant continuellement affairés aux boissons et à la subsistance.

Après la fête, c'est l'heure des rangements, ce qui représente encore une grande masse de travail, surtout que l'adrénaline est descendue et que les heures de sommeil sont restreintes. Chapeau pour le courage et la persévérance pendant les nombreux jours qui ont suivi les Rencontres afin de démonter, ranger, vider et nettoyer la place. Certains ont même pris leurs vacances afin de se donner entièrement à la tâche.

Tant d'énergie porteuse durant de nombreux mois et hop, la fête se décline déjà au passé. Quel drôle de sentiment ! Un sentiment mêlé d'un immense « plein » de tout ce qui a été partagé et réalisé ainsi que d'un grand « vide » de ce que sera l'après RJGH !

La fête est finie, bien sûr, mais pas tout ce qu'elle nous a apporté. Cela va nous rester encore longtemps. Dans 10 ans, 30 ans, 40 ans, on dira encore : « Tu te souviens des RJGH 2019 ? » « Quelle ambiance au village ! » « Et les quantités de neige ! »...

Alors merci, mais merci vraiment les Jeunes et grand bravo au comité d'organisation et particulièrement à son président ! Cet événement restera mémorable, un événement qui nous a permis, une fois de plus, de voir qu'ensemble on peut accomplir des merveilles ! **Vous avez été un moteur incroyable pour la vie du village ! BRAVO !**



Christine Ruffieux



La dissolution de la Société de Développement de Broc-Butterens-Villarbeney-Morlon a été votée en date du 20 juin 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Suite à cette dissolution, les communes de Morlon et Butterens ont souhaité intégrer la Société de Développement du lac de la Gruyère (SDLG). Cette intégration a été approuvée lors de l'Assemblée générale de la société qui s'est tenue le 16 mai 2019.

Le fonctionnement de la société reste le même, ses buts étant la sauvegarde, la représentation, la mise en valeur et le développement des réalités touristiques des communes concernées. Le financement est assuré par les cotisations de ses membres individuels ou de sociétés et une partie des revenus des taxes de séjour.

Composée d'une équipe de bénévoles prêts à s'investir, la SDLG organise plusieurs manifestations tout en s'impliquant également dans celles mises sur pied par les sociétés locales.

Programme Bâtiments Fribourg



Plusieurs programmes de subventions encouragent la mise en œuvre de solutions efficaces en matière d'énergie. Le Programme Bâtiments est l'un des principaux outils à disposition des propriétaires et des institutions afin de les soutenir financièrement lors de travaux d'assainissement et pour les nouvelles constructions exemplaires. Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les demandes sont à effectuer en ligne, avant le début des travaux.

Plus d'informations sur www.fr.ch/sde



Elevage caprin et Fromagerie artisanale bio

Famille Christine Ruffieux-Gremaud

Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS

026 921 14 22

fermedelafinduchene.jimdo.com



- Vente directe à la ferme de 7h30 à 10h30 (dimanche 10h) et de 16h30 à 18h15
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h de février à octobre
- Visites guidées sur réservation
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



**Nous sommes proches
de vous et de chez vous.**

Surtout en cas de pépin.

Yann Gougler, conseiller en assurances

M 079 649 68 10, yann.gougler@mobiliere.ch

Agence générale Bulle

Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23

1630 Bulle

T 026 916 10 40

bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Souvenir ... enchanté... du 1^{er} mai 2019



Chers villageois, chères villageoises,

Nous avons pris vraiment beaucoup de plaisir à venir chanter le premier mai chez vous, c'est pourquoi nous tenons à vous remercier. Merci pour vos accueils chaleureux ainsi que pour votre générosité !

Nous nous réjouissons déjà de l'an prochain !

La société de Jeunesse l'Insouciante

Annonces

A la source de votre énergie
www.gruyere-energie.ch

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Investissez aujourd'hui dans une installation solaire photovoltaïque ! GESA vous propose une solution clé en main !

- Étude de faisabilité et devis
- Installation et mise en service
- Maintenance



Retrouvez toutes nos offres sur :
www.gruyere-energie.ch/photovoltaïque
Contact : T 026 919 23 23
office@gruyere-energie.ch

GESA
ÉNERGIES DURABLES

Un savoir-faire de
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

